

**COMPTE RENDU DE REUNION
DE LA COMMUNE DE PERNOIS**

Séance du 20 mai 2021

L'An deux mille vingt et un, le 20 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Pernois, convoqué par courrier en date du 7 mai 2021, s'est réuni, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Eric OLIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes Françoise NIQUET, Cindy EVRARD et Emilie OLIVIER
Mrs Eric OLIVIER, Maire, Ghislain CHIVE, Hugues VANDERGHOTE, Aurélien TROIVAUX, Cédric LEMAIRE, Philippe GAMBIEZ, Joël BARON, Logan VASSEUR, Jean-Benoît GARDY, Georges JOLY et Frédéric THUILIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. Corentin BRUNEL

ETAIT ABSENT : Néant

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mme Françoise NIQUET a été élue secrétaire de séance.

1) Présentation du projet de mise en place de l'assainissement collectif

M VANDERGHOTE Hugues et Mme OLIVIER Emilie ont présenté aux conseillers le projet de création de l'assainissement collectif.

A l'aide d'un tableau synthétique, ils ont présenté les différentes alternatives possibles pour financer le projet.

Le coût total du projet est de 4 557 064 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de l'abonnement annuel à 50 euros.

La participation à régler pour pouvoir se raccorder sera de 300 € si l'utilisateur se raccorde durant les 6 premiers mois après le moment où l'habitation est raccordable au réseau.

Elle sera de 600 euros si le raccordement a lieu entre 6 mois et un an. Après la première année, la participation sera de 900 €.

Les habitants pourront bénéficier de subvention de l'Agence de l'Eau pour financer leurs travaux de raccordement.

2) Vote du budget primitif du service assainissement.

Le Maire soumet la proposition de budget primitif 2021 établie avec la Commission des Finances qui s'était réunie préalablement. La proposition de budget est la suivante :

- 2 794 183 € en dépenses et recettes d'investissement
- 76 950 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

Le budget sera voté par chapitre

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif.

3) Prise d'une délibération concernant la souscription d'un emprunt

Monsieur le Maire explique que pour financer le projet de mise en place de l'assainissement collectif il est nécessaire de souscrire un emprunt.

Plusieurs devis ont été demandés.

La Caisse des Dépôts propose un emprunt de 1 480 000 € sur 50 ans (TEG 1.9 %) avec un préfinancement de 36 mois. Les échéances seront annuelles et constantes.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité en faveur de la proposition d'emprunt de la Caisse des Dépôts. Il autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

4) Prise d'une délibération concernant la mise en œuvre de la convention de partenariat « raccordement au réseau public de collecte » avec l'Agence de l'Eau

Le Maire explique aux conseillers que l'Agence de l'Eau peut apporter une aide aux particuliers pour les aider à financer leur raccordement au réseau de collecte sous réserve d'une contractualisation d'une convention de partenariat entre la commune et l'Agence de l'Eau.

La subvention est plafonnée à 1 200 € pour un raccordement simple ; 3 600 euros pour un raccordement complexe et 800 € pour la gestion des eaux pluviales

Les aides sont soumises aussi à l'engagement et à la mise en œuvre des pénalités financières prévues par le code de santé Publique pour les immeubles non ou mal raccordés dans les deux ans qui suivent la mise en place en service du réseau public de collecte.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'Agence de l'Eau et de mettre en place des pénalités financières pour les immeubles non et/ou mal raccordés.

5) Subvention aux associations

Après avoir pris connaissance de la demande de subvention reçue à la Mairie et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la subvention suivante pour l'année 2021 :

- Association Aide et soins à Domicile 80 : 1101 €

6) Organisation d'un centre de loisirs

La Mairie propose aux conseillers d'organiser comme chaque année un centre de loisirs du 12 au 30 juillet 2021.

Le coût total du centre de loisirs est de 21 900 €.

La commune payera 17 448 € et les familles devront payés 7 € par jour et par enfant. La CAF participera à hauteur de 1512 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à organiser le centre de loisirs en partenariat avec la CAF.

7) Divers

- La commune a acheté deux tailles haies, une tondeuse et une débroussailleuse auprès de l'entreprise MERCIER.
- Un fleure sera offerte à toutes les mamans de la commune à l'occasion de la fête des mères le samedi 29 mai entre 9h et 12h à la salle des fêtes.
- La fête locale sera organisée comme chaque année le premier weekend de juillet en respectant le protocole sanitaire mis en place par la Préfecture

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question posée, le Maire lève la Séance à 22h30.

Fait et délibéré en séance les ans, mois et jour que dessus et au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire
Eric OLIVIER